

## **Plan de promotion des génériques : Les répartiteurs pharmaceutiques alertent les pouvoirs publics sur les failles du système**

**Paris, le 30 mars 2015** – La Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique a pris connaissance avec intérêt du plan de promotion des médicaments génériques visant à augmenter de cinq points la prescription dans le répertoire. Si elle comprend la nécessité de mettre en place des actions portant sur la prescription, il lui paraît tout aussi essentiel de prêter une attention particulière aux conditions de distribution de ces médicaments. Alors que les acteurs du secteur subissent une crise sans précédent, il devient indispensable dans ce cadre de refonder leur mode de rémunération. A la clé ? Accompagner le développement des génériques tout en garantissant un accès égal aux médicaments pour tous les patients.

En 2014, 800 millions de médicaments génériques ont été vendus à l'officine. Les grossistes-répartiteurs ont pris en charge la distribution de près de 70% soit plus de 2 boîtes sur 3. Compte-tenu des objectifs affichés par les pouvoirs publics, ces chiffres devraient augmenter de manière significative dans les prochaines années. Cependant, les répartiteurs disposent aujourd'hui d'un niveau de rémunération qui fragilise gravement leur modèle. Pour chaque boîte de médicament générique distribuée, ils perçoivent en moyenne 0,25 €. Une rémunération très insuffisante pour couvrir leurs coûts d'exploitation alors même qu'ils sont les seuls à remplir les missions de service public garantissant un accès égal aux médicaments en tout point du territoire et à tout moment.

Développer les génériques ne se fera pas sans une répartition forte et pérenne

Dans ces conditions, la question de l'adaptation de la rémunération des grossistes-répartiteurs à ces nouvelles conditions de marché devient une priorité pour le système dans son ensemble. « Cette situation alarmante nous a conduit à solliciter à plusieurs reprises le ministère de la santé pour qu'il mette en cohérence sa politique en matière de développement des médicaments génériques : si pour des raisons économiques, les répartiteurs ne pouvaient plus assumer cette mission, la disponibilité de

*ces médicaments à l'officine ne pourrait plus être garantie » explique Fausto Ferreira, président de la CSRP. « Dans ce contexte, quelle que soit la pertinence des mesures visant à augmenter la prescription dans le répertoire, elles pourraient s'avérer inopérantes si la question de la rémunération des répartiteurs restait sans réponse. A cet égard, la CSRP regrette que le plan de promotion des médicaments génériques soit incomplet » ajoute le Président.*

Les grossistes-répartiteurs attendent aujourd'hui des pouvoirs publics un signal fort. Leur économie est menacée. Sans mesure urgente, sa dégradation continue et rapide aura de lourdes conséquences sur la disponibilité des médicaments à l'officine et, au-delà, pour tous les patients.

**CONTACTS PRESSE :**

Agence Confluence

Vanessa Ibarlucea - 01 40 07 98 20

[vanessa.ibarlucea@comfluence.fr](mailto:vanessa.ibarlucea@comfluence.fr)

Bastien Resse - 01 40 07 02 04

[bastien.resse@comfluence.fr](mailto:bastien.resse@comfluence.fr)